Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
D'EURE-ET-LOIR

Agglo du Pays de Dreux

PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ANNEE 2023

PROJET

ENTRE

Le Préfet du département d'Eure-et-Loir,

d'une part,

ET

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

d'autre part,

dénommées les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2023 liste les actions à engager pour l'année 2023.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le « Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique pour la communauté d'agglomération du Pays de Dreux », signé le 29 septembre 2021,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

VU l'avenant n°1 au « Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique pour la communauté d'agglomération du Pays de Dreux », et son plan d'action modifié,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2023 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du Contrat de Relance et de Transition Écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des signataires du CRTE, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2023, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2023

Ces actions, qui seront à engager en 2023, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat *(crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,…)*
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,…)*
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2023 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées les crédits appelés s'élèvent ainsi, à : 6 538 501€

BROUILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Ambitions	Actions	Projet	Maître d'ouvrage	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
Quartier Spectaculaire			**Agglo du Pays de Dreux**	8 500 000€	5 814 500 € *68%*	DSIL – 335 035 € *4%*	CD 28 2 100 000€ + 250 000€ *27%*
Réseau de Chaleur			**Agglo du Pays de Dreux**	17 167 954€	7 268 241€	DSIL + FV 2 000 000€	ADEME : 5 150 386€ CEE : 2 754 327€
Réaménagement de la friche Chanoine			**Agglo du Pays de Dreux**	4 289 610€		FV : 1 685 690€	
TRANSITION ECOLOGIQUE	**Action intercommunale : Rénovation énergétique**	Isolation de la salle polyvalente (complément amiante)	Abondant	74 170 €	59 336€ *50%*	DETR – 14 834 €	
		Changement chaudière à fuel par une PAC	Ardelles	11 154 €	6 693€	DETR - 4 461€ 40%	
		Rénovation thermique intérieure des bâtiments de la mairie	Le Boullay-Mivoye	7 416€	2 670€	DETR - 2 966€ 40%	CD 28 – 1 779€
		Isolation de la mairie	Le Boullay-Thierry	311 334€	63 688,40€	FV : 62 266€	CD 28 – 62 266€ CRST – 88 112€ Fonds de concours – 35 000€
		Travaux de rénovation du foyer rural	Broué	30 655€	15 327€	DETR - 15 327€ 50%	
		Changement chauffage bâtiments communaux	Bû	97 575€	78 060€	DSIL – 19 515€ *20%*	
		Rénovation énergétique de la mairie	Les Châtelets	7 197€	1 440€	DETR - 2 159€ 30%	CD 28 – 3 598€
		Restructuration et extension de l'école	la Chaussée d'Ivry	1 620 000€	1 350 000€	DSIL – 135 000€ DETR - 135 000€ 17%	
		Rénovation de la mairie : changement des menuiseries et installation d'une PAC double flux	la Chaussée d'Ivry	64 419€	32 211€	DSIL – 12 883€ 26%	CD 28 – 19 325€
		Isolation de l'école primaire	Chérisy	732 805€	274 311€	FV – 135 000€ 20%	CD 28 – 30 000€ CRST – 288 494€
		Isolation de la salle communale	Chérisy	35 758€	17 790€	DETR – 7 115€	CD 28 – 10 673€
		Isolation énergétique de la mairie	Crécy-Couvé	33 743€	17 006€	DETR – 6 695€	CD 28 - 10 042€
		Rénovation énergétique du palais des sports	Dreux	500 000€	300 000€	FV – 200 000€	

BROUILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

		Éclairage public LED	Écluzelles	9 600€	6 720€	FV – 2880€ 30%	
		Rénovation des éclairages publics	Garancières-en-Drouais	13 250€	10 600€	DETR - 2 650€ 20%	
		Extension éclairage public en LED	Louvilliers-en-Drouais	11 550€	9 240€	DETR - 2 310€ 20%	
		Changement des fenêtres de l'école bleue	Rouvres	50 957€	19 713€	DSIL – 15 287€ 30%	CD 28 : 15 957€
		Isolation menuiseries et éclairages de la mairie	Sainte-Gemme-Moronval	122 513€	98 513€	-	CD 28 : 24 000€
		Rénovation thermique de l'arche aux enfants	Saint-Remy sur-Avre	100 000€	70 000€	-	CD 28 : 30 000€
		Passage en LED de la salle polyvalente, mairie et maison des associations	Saint-Sauveur-Marville	4 501€	3 151€	-	CD 28 : 1350€
		Toiture de la mairie	Saulnières	168 250€	50 475€	DSIL – 33 650€ FV – 33 650€	CD 28 : 50 475€
		Remplacement des menuiseries extérieures des locaux de la mairie	Thimert-Gâtelles	10 077€	5 039€	DETR - 2 015€ 20%	CD 28 : 3 023€
		Isolation de la salle des fêtes	Tremblay-les-Villages	174 859€	37 455€	FV - 70 287€ 40%	CD 28 : 32 117€ CRST : 35 000€
		Remplacement des huisseries de la mairie	Tremblay-les-Villages	55 101€	16 530€	DETR – 22 041€	CD 28 : 16 530€
		Installation d'une pompe à Chaleur dans la salle des fêtes de Chêne-Chenu	Tremblay-les-Villages	43 573€	13 072€	DETR – 17 429€	CD 28 : 13 072€
		Rénovation thermique de tous les bâtiments	Villemeux-sur-Eure	16 173€	7 441€	DETR – 4 851€	CD 28 : 3 881€
		Installation d'une PAC à l'école de Berchères sur Vesgre	SIRP des Bords de Vesgre	26 219€	10 553€	DETR – 7 800€	CD 28 : 7 865€
		Rénovation énergétique groupe scolaire	Vernouillet	66 67€	13 33,40€	FV – 53 333€	
	Action intercommunale :	Résolution du contentieux Nitrate : nouvellement canalisation eau potable à Bérou-la-Mulotière	SIADEP de Brezolles	73 431€	14 685€	DETR – 36 715€ 50%	CD 28 – 22 030€
		Interconnexion réseau eau potable entre Saussay et Anet	SMICA	320 880€	248 682€	DETR – 72 198€	
		Interconnexion réseau eau potable du	Guainville	47 432€	23 716€	DETR – 9 486€	CD 28 – 14 230€

BROUILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

		hameau de la Motte					
		Risque sanitaire plomb : suppression des branchements plomb	SMICA	150 440€	75 440€	DETR – 75 000€	
		Risque sanitaire plomb + renforcement du réseau : rue du Marronnier au Mesnil Simon	SI des eaux de Gilles et du Mesnil-Simon	142 500€	41 250€	DETR -71 250€	CD 28 – 30 000€
		Risque sanitaire plomb : rénovation des branchements d'eau	Ormoy	15 940€	11 158€	DETR -4 782€	
		Renouvellement des canalisations d'eau potable à Vernouillet	Agglomération du Pays de Dreux	390 000€	195 000€	DETR -195 000 50%	
		Renouvellement des canalisations d'eau potable à Dampierre sur Avre	Agglomération du Pays de Dreux	342 100€	171 050€	DETR – 171 050€ 50%	
		Renouvellement des canalisations d'eau potable à Tremblay-les-Villages	Agglomération du Pays de Dreux	165 466€	82 733€	DETR – 82 733€ 50%	
		Renouvellement canalisation eau potable sur la commune de Broué	SMICA	266 800€	191 800€	DETR – 75 000€ 28%	
		Renouvellement canalisation eau potable hameau de Mondétour	Le Boullay-les-Deux-Églises	135 198€	85 198€	DETR – 20 000€ 15%	30 000€
		Renouvellement canalisation eau potable lieudit Le Bourg Haubert	Ardelles	25 833€	18 083€	DETR – 7 750€ 30%	
AMELIORER L' ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR LA MISE EN	**Patrimoine bâti**	Rénovation de la toiture de l'Église	Les Châtelets	25 554€	17 888€	DETR - 7 666€ 30%	
		Restauration de l'église	Écluzelles	196 287€	117 773€	DSIL - 78 514€ 40%	
		Réparation du clocher et réfection de l'électricité de l'église	Fessanvilliers-Mattanvilliers	11 666€	5 834€	DETR - 5 832€ 50%	
		Restauration de l'église	Gilles	106 940€	85 551€	DETR - 20 388€ 19%	CD 28 – 32 082
		Réfection de la charpente et de la couverture de l'église Saint-Pierre	Ormoy	253 594€	189 416€	DSIL – 64 117€ 25%	
		Réfection de la toiture de la sacristie	Ouerre	9 246€	5 086€	DETR - 1 849 20%	CD 28- 2 311€
		Restauration de l'église	Serazereux	306 916€	122 766€	DSIL – 92 075€ 30%	CD 28 – 92 075€

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

		Restauration du clocher de l'église d'Ecublé	Tremblay-les-Village	351 435€	175 717€	DSIL - 70 287€ 20%	CD 28 – 105 431€
	Urbanisme vert	Aménagement de l'ancien silo	Brézolles	235 000€			
		Aménagement de liaisons douces et pistes cyclables	Vernouillet	280 000€	56 000€	Plan vélo – 224 000€	
		Réaménagement et redynamisation du square de la République	Dreux	668 884€	318 219€	FV – 200 664€	CRST – 150 000€

BROUILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2023 correspondant à l'année budgétaire.
Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2023.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Dreux, le

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	**La Préfète d'Eure et Loir**
Gérard Sourisseau	**Francoise SOULIMAN**

BROUILLON